



Assemblée générale

Distr. générale
23 octobre 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Points 7 et 121 de l'ordre du jour

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour : rapports du Bureau

Plan des conférences

Lettre datée du 19 octobre 2006, adressée à la Présidente de l'Assemblée générale par le Président du Comité des conférences

J'ai l'honneur de me référer au paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale, selon lequel aucun des organes subsidiaires de l'Assemblée ne peut se réunir au Siège de l'ONU pendant une session ordinaire de l'Assemblée si ce n'est avec l'assentiment exprès de celle-ci. Les organes subsidiaires qui souhaitent se réunir pendant une session ordinaire de l'Assemblée doivent en faire la demande par l'intermédiaire du Comité des conférences.

Je vous informe que le Comité des conférences a reçu une demande du Conseil exécutif de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW) qui souhaite se réunir à New York pendant la partie principale de la soixante et unième session de l'Assemblée générale.

Après avoir examiné attentivement cette demande et les raisons qui la motive, le Comité des conférences n'émet pas d'objections, étant entendu que cette réunion se tiendrait en fonction des installations et services disponibles, et n'affecterait pas les activités de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions.

En conséquence, je serais reconnaissant à l'Assemblée générale de bien vouloir autoriser expressément le Conseil exécutif de l'INSTRAW à se réunir conformément à sa demande, sous réserve des conditions énoncées au paragraphe précédent.

Le Président du Comité des conférences
(*Signé*) Nonye Udo

